

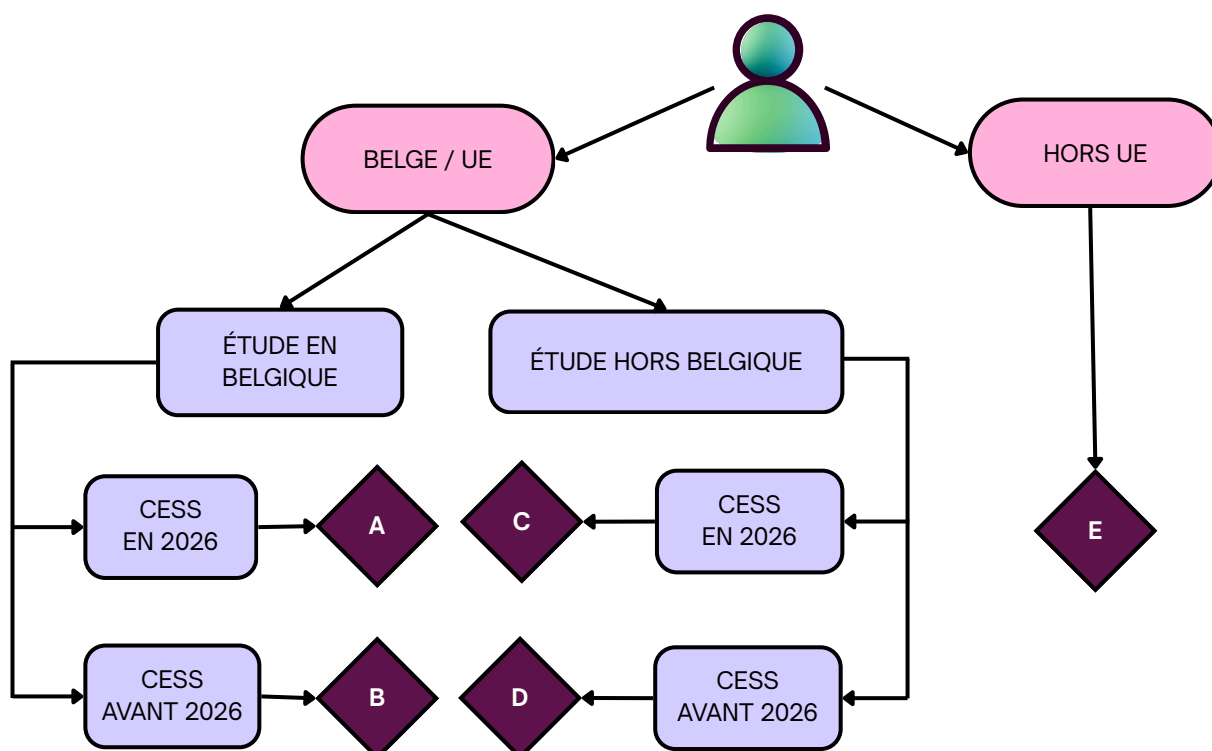


Inscription

Les documents
nécessaires

Comment faire ?

Identifie-toi dans le schéma ci-dessous puis consulte la procédure correspondant à ta situation :



Si tu as déjà la confirmation de ton statut boursier ou si tu as seulement introduit une demande de bourse, prend contact avec le **Service Social de la Haute École** le plus rapidement possible afin de leur apporter la preuve de ton statut. Si tu n'as pas encore effectué de demande de bourse, tu peux tout de même t'inscrire.

Si ta situation est particulière, n'hésite pas à faire appel à nos différents services en consultant la page qui leur est dédiée sur notre site internet www.hech.be sous l'onglet "Nos Services".

RAPPEL IMPORTANT

Une fois ton inscription acceptée par nos gestionnaires, celle-ci ne sera effective qu'après paiement d'au moins 50€ des droits d'inscription.

Situation A

- ✓ Belge ou Union Européenne
- ✓ Etudes en Belgique
- ✓ CESS en 2026

Les documents **nécessaires**

1. **Carte d'identité recto-verso** en ordre de validité*
2. **Formule provisoire du CESS 2026**
(Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)

Cette attestation doit être délivrée par un établissement secondaire belge signée par le chef d'établissement.

* Si ta carte d'identité belge a été éditée à partir de 2020, tu dois fournir un extrait d'acte de naissance.

- ✓ Belge ou Union Européenne
- ✓ Etudes en Belgique
- ✓ CESS avant 2026

Les documents **nécessaires**

1. **Carte d'identité recto-verso** en ordre de validité*

2. Titre d'accès

CESS (Certificat d'Enseignement Secondaire Supérieur)

OU Diplôme de Bachelier* ;

OU Attestation de réussite de l'examen d'admission

3. Justificatifs pour les années antérieures

(chaque année doit être justifiée du 14 septembre au 30 juin depuis 2020-2021 ou depuis l'obtention du CESS si celui-ci est obtenu à partir de 2020-2021)

3.1 Passé académique

- **Bulletin officiel avec cachet** et signature et/ou QR code (si bulletin sans cachet et non signé/QR code > il faut en plus une attestation d'inscription officielle pour l'année académique concernée)

ET

- **Attestation d'apurement de dettes 2024-2025 ;**
- Si études ininterrompues: document attestant d'un bilan de santé ;

3.2 Passé non-académique

Voir le tableau à la page suivante.

* Si ta carte d'identité belge a été éditée à partir de 2020, tu dois fournir un extrait d'acte de naissance

Activité non académique	Documents à fournir
Travail salarié	<ul style="list-style-type: none"> • Tout document probant : attestation de l'employeur, fiches de paie... ; • Dans l'impossibilité d'obtenir une attestation de l'employeur et en cas de travail à mi-temps ou mois : <u>Déclaration sur l'honneur</u> circonstanciée
Travail indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • DSH accompagnée de tout document probant : cotisations sociales INASTI, statuts de la société, n° Banque Carrefour des entreprises, etc
Chômage / Stage d'attente / CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Document probant de l'ONEM, du FOREM ou du CPAS ; • Etudiants étrangers : attestation de l'organisme public national.
Problèmes de santé Maladie-invalidité de longue durée Séjour en institution psychiatrique Etc	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la mutuelle ou certificat médical ;
Congé parental	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la mutuelle ; • En cas de prolongation volontaire : DSH
Séjour à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou visa ; • Voyage linguistique : attestation de l'organisme compétent (IEF, WEP, etc.) ; • A défaut, Déclaration sur l'honneur
Incarcération/prison	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'administration pénitentiaire ;
Bénévolat/ONG/ASBL.	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'organisme ou Déclaration sur l'honneur
Sans papiers	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration sur l'honneur
SDF	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de suivi psycho-social, document probant du CPAS ou de tout autre organisme compétent ; OU • Déclaration sur l'honneur
Année(s) sabbatique(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration sur l'honneur

DSH = Déclaration sur l'honneur à compléter et disponible dans le formulaire en ligne.

√ Belge ou Union Européenne

√ Etudes hors Belgique

√ CESS en 2026

Les documents **nécessaires**

1. **Carte d'identité recto-verso** en ordre de validité*
2. Titre d'accès

Copie du Titre d'accès (*Photocopie du titre d'enseignement secondaire*)
ET

Copie de l'équivalence de diplôme soit provisoire soit définitive;

OU

Demande d'équivalence en cours (il faut la preuve d'introduction de la demande avant le 15 juillet et la preuve de paiement de droits administratifs avant le 15 juillet);

OU

Equivalence restrictive levée par un DAES (Diplôme d'Aptitude à Accéder à l'Enseignement Supérieur);

√ Belge ou Union Européenne

√ Etudes hors Belgique

√ CESS avant 2026

Les documents **nécessaires**

1. **Carte d'identité recto-verso** en ordre de validité*

2. Titre d'accès

2.1 POUR UN BACHELIER :

- **Copie du titre d'accès**
- **Copie de l'équivalence de diplôme** soit provisoire soit définitive;
 - **OU Demande d'équivalence en cours** (il faut la preuve d'introduction de la demande avant le 15 juillet et la preuve de paiement de droits administratifs avant le 15 juillet);
 - **OU Equivalence restrictive levée par un DAES** (Diplôme d'Aptitude à Accéder à l'Enseignement Supérieur);

2.2 POUR UN BACHELIER DE SPÉCIALISATION OU UN MASTER:

- **Copie du diplôme de l'Enseignement supérieur requis ;**
- ET**
- **Décision d'équivalence complète du diplôme d'études supérieures accomplies à l'étranger** prise par le Ministre de l'Enseignement supérieur ou son délégué;
 - **OU Equivalence du diplôme FWB provisoire;**
 - **OU Demande d'équivalence en cours** (il faut la preuve d'introduction de la demande avant le 15/07 **ET** la preuve de paiement de droits administratifs avant le 15/07);

3. Justificatifs pour les années antérieures

Votre Passé depuis le CESS ou depuis 2020-2021 (chaque année doit être justifiée du 14 septembre au 30 juin)

- **Passé académique**
 - **Bulletin officiel portant cachet et signature**, et/ou QR code. En l'absence de cachet ou de signature, une attestation officielle d'inscription pour l'année académique concernée est également requise.
 - **Attestation d'apurement de dettes 2024-2025**
 - Si études ininterrompues : document attestant d'un bilan de santé
- **Passé non-académique** (voir tableau page suivante)

Activité non académique	Documents à fournir
Travail salarié	<ul style="list-style-type: none"> • Tout document probant : attestation de l'employeur, fiches de paie... ; • Dans l'impossibilité d'obtenir une attestation de l'employeur et en cas de travail à mi-temps ou mois : Déclaration sur l'honneur circonstanciée
Travail indépendant	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration sur l'honneur accompagnée de tout document probant : cotisations sociales INASTI, statuts de la société, n° Banque Carrefour des entreprises, etc
Chômage Stage d'attente CPAS	<ul style="list-style-type: none"> • Document probant de l'ONEM, du FOREM ou du CPAS ; • Etudiants étrangers : attestation de l'organisme public national.
Problèmes de santé Maladie-invalidité de longue durée Séjour en institution psychiatrique Etc	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la mutuelle ou certificat médical ;
Congé parental	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de la mutuelle ; • En cas de prolongation volontaire : DSH
Séjour à l'étranger	<ul style="list-style-type: none"> • Passeport ou visa ; • Voyage linguistique : attestation de l'organisme compétent (EF, WEP, etc.) ; • A défaut, Déclaration sur l'honneur
Incarcération/prison	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'administration pénitentiaire ;
Bénévolat/ONG/ASBL.	<ul style="list-style-type: none"> • Attestation de l'organisme ou Déclaration sur l'honneur
Sans papiers	<ul style="list-style-type: none"> • DSH
SDF	<ul style="list-style-type: none"> • En cas de suivi psycho-social, document probant du CPAS ou de tout autre organisme compétent ; • Déclaration sur l'honneur
Année(s) sabbatique(s)	<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration sur l'honneur

DSH = Déclaration sur l'honneur à compléter et disponible dans le formulaire en ligne.

V Hors Union Européenne

Les documents **nécessaires**

Attention, si tu t'identifies à ce type de procédure, la décision d'une éventuelle admission incombe au Directeur de Département.

Malheureusement, la période d'inscription relative à l'année académique 2026-2027 est clôturée pour les étudiants non ressortissants d'un Etat membre de l'Union européenne.

Pour plus d'informations, nous t'invitons à consulter le Règlement général des études et des jurys (www.hech.be).